

TRUST IMMOBILIER DE FRANCE, Paris  
(1928-1931)  
Filiale de l'[Union syndicale financière](#) (groupe Siaume)

Albert STOCKHAMMER (1885-1976), président

Ingénieur chimiste.  
Négociant en fournitures électriques et industrielles à Alger.  
Dirigeant des filiales nord-africaines de L'Air liquide,  
puis vice-président administrateur délégué de l'Union syndicale financière.  
Voir [encadré](#).

*(Les Archives commerciales de la France, 7 août 1928)*

FINANCIÈRE D'ETUDES ET DE CONTRÔLE, 6, Monceau. — Transfert du siège 66, La-Boétie. — La dénomination devient TRUST IMMOBILIER DE FRANCE. — Capital porté de 1.000.000 fr. à 20.000.000 fr. — 16 juillet 1928. — *Loi*.

TRUST IMMOBILIER DE FRANCE  
(ANCIENNE DÉNOMINATION : SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ÉTUDES ET DE CONTRÔLE)  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS  
Siège social : 66, rue La-Boétie à Paris  
*(La Loi, 18 novembre 1928)*

I. — Par délibération du seize mai mil neuf cent vingt-cinq, le conseil d'administration, conformément à l'article 21 des statuts, a nommé aux fonctions d'administrateur de la société, monsieur Albert Stockhammer, ingénieur, demeurant à Paris, 6, rue de Monceau.

II. — Par délibération du dix-huit juin mil neuf cent vingt-six, l'assemblée générale ordinaire annuelle a ratifié la nomination faite en cours d'exercice par le conseil d'administration, de monsieur Albert Stockhammer, comme administrateur, pour une durée expirant lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice mil neuf cent vingt-huit.

III. — Par délibération du cinq juin mil neuf cent vingt-huit, le conseil d'administration, conformément à l'article 21 des statuts, a nommé comme administrateurs :

1° Monsieur Paul Le Cesne, 60, avenue Hoche à Paris ;

2° Monsieur Jean Macquart, 81, rue de l'Abbé-Groult, Paris ;

3° Monsieur Édouard Harth, 25. rue du Général-Foy à Paris.

Ces nominations seront soumises à la ratification de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice mil neuf cent vingt-huit.

De la même délibération du conseil d'administration, en date du cinq juin mil neuf cent vingt-huit, il appert que Monsieur Roux Léon Henri Fernand, 12, rue d'Angleterre, à Nice a donné sa démission d'administrateur de la société.

IV. — D'une délibération du conseil d'administration, en date du neuf juillet mil neuf cent vingt-huit, il appert que monsieur Novenski Camille Jules, 2, rue Guy-de-Maupassant à Paris, et monsieur Tournaire Charles Émile, 32, rue de Dunkerque à Paris, ont donné leur démission de membres du conseil d'administration.

Les démissions de messieurs Roux, Novenski et Tournaire seront soumises à l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice mil neuf cent vingt-huit.

V. — Par délibération du vingt-trois juillet mil neuf cent vingt-huit, le Conseil d'administration, conformément à l'article 21 des statuts, a nommé comme administrateurs :

1° Monsieur Samuel Ouvrard, banquier, demeurant villa Surka à Sainte-Radegonde (Indre-et-Loire) ;

2° Monsieur Jean Beurrier <sup>1</sup>, administrateur de sociétés, demeurant à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise), 1, avenue Charlemagne.

Ces nominations seront soumises à la ratification de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice mil neuf cent vingt-huit.

Il résulte des décisions qui précèdent, que le conseil d'administration de la Société « Trust Immobilier de France » est actuellement composé de :

Monsieur Albert Stockhammer, président ;

Monsieur Paul Le Cesne, administrateur ;

Monsieur Jean Macquart, administrateur ;

Monsieur Édouard Barth, administrateur ;

Monsieur Samuel Ouvrard, administrateur ;

Monsieur Jean Beurrier, administrateur ; tous sus-dénommés.

Des extraits : 1° De la délibération du conseil d'administration du seize mai mil neuf cent vingt-cinq ;

2° De la délibération de l'assemblée générale du dix-huit juin mil neuf cent vingt-six ;

3° De la délibération du conseil d'administration du cinq juin mil neuf cent vingt-huit ;

4° De la délibération du conseil d'administration du neuf juillet mil neuf cent vingt-huit ;

5° De la délibération du conseil d'administration du vingt-trois juillet mil neuf cent vingt-huit ; toutes ci-dessus énoncées, ont été déposées aux greffes du tribunal de commerce de la Seine et de la Justice de Paix du huitième arrondissement de Paris, le dix-neuf novembre mil neuf cent vingt-huit.

Pour publication :  
Le conseil administration.

---

TRUST IMMOBILIER DE FRANCE  
(*Les Documents politiques*, mars 1929, p. 152)

Les assemblées ordinaire et extraordinaire de cette société ont eu lieu le 22 mars.

---

<sup>1</sup> Jean Beurrier : vu à l'Union syndicale financière.

Au titre ordinaire, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1928, accusant un bénéfice net de 535.007 francs. Après dotation de la réserve légale et amortissements, il reste un solde disponible de 354.690 francs, reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs, de MM. L[ouis] Boemare <sup>2</sup>, E[douard] Barthe [Barth] , J. Beurrier, P. Le Cesne, J. Macquart et Ouvrard.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé de reporter au 30 juin la date de clôture des exercices sociaux. Exceptionnellement, l'exercice en cours aura une durée de six mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1929.

L'assemblée a, d'autre pari, par dérogation à l'article 7 des statuts, autorisé le conseil à distraire et faire abstraction du droit de souscription par privilège et préférence des actions anciennes de toutes catégories, pour une partie de tranche de capital nominal égale à 7 millions de francs à prendre dans l'augmentation de capital de 80 millions de francs qu'il est autorisé à réaliser.

Cette partie de tranche de 7 millions de francs sera laissée à la disposition du conseil.

---

## UNION SYNDICALE FINANCIÈRE

---

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 MAI 1929 (L'Information financière, économique et politique, 12 mai 1929)

.....  
Trust immobilier de France. — Cette société anonyme, au capital de 20 millions, divisé en 40.000 actions de 500 fr., dont 12.000 ordinaires et 28.000 privilégiées, a pour but essentiel d'investir son capital en titres de Sociétés foncières et immobilières. Il a pu s'assurer, dès le début à des conditions très avantageuses, le contrôle de différentes affaires immobilières possédant des terrains et immeubles admirablement situés, et les opérations réalisées sont telles que la valeur intrinsèque des actions est déjà largement supérieure à leur montant nominal.

La sécurité, offerte par les opérations foncières et immobilières prudemment étudiées, est suffisante pour qu'il ne soit pas nécessaire de l'augmenter encore par une politique de grande division des risques.

Le Trust a bénéficié de la faveur dont jouissent actuellement, auprès du public, toutes les entreprises de ce genre, et le placement a également obtenu, parmi nos adhérents, le plus grand succès. Son capital et porté, en ce moment même, de 20 à 40 millions. Il s'agit là d'une affaire d'avenir présentant de très brillantes perspectives.

Nous estimons intéressant de citer ici quelques extraits du rapport soumis par le conseil d'administration à l'assemblée générale du 22 mars :

« Avant de vous présenter les résultats du présent exercice, nous croyons devoir vous donner quelques indications sur les participations dans lesquelles se trouve engagé le Trust immobilier de France :

Société immobilière du Grand Palais (au capital actuel de 6.000.000 de francs). Cette société possède actuellement en cours de démolition 4 immeubles portant les numéros 23, 25 et 27, de l'avenue Victor-Emmanuel et 6 de la rue Jean-Goujon, d'une superficie globale de 2.822 mètres carrés.

La Société immobilière du Grand Palais a étudié sous le contrôle de notre service technique, l'édification d'un vaste building moderne, dont dotera l'avenue Victor-Emmanuel d'une construction digne de ce beau quartier de Paris.

Nul doute qu'étant donné les conditions exceptionnellement avantageuses auxquelles ont été apportés à la Société Immobilière du Grand-Palais les terrains de

---

<sup>2</sup> Louis Boemare (1868-1946) : directeur général de l'Union syndicale financière. Voir [encadré](#).

l'avenue Victor-Emmanuel, cette opération ne laisse dans un avenir prochain une source de profits importants pour notre société.

Société immobilière de la Porte de Boulogne (au capital actuel de 2.350.000 francs). — Cette société possède un vaste terrain de 3.713 mètres carrés en bordure de l'avenue Jean-Baptiste-Clément, à Boulogne-sur-Seine, à proximité du rond-point de Boulogne.

La société procède actuellement à l'édification de divers immeubles et elle a pu passer ses marchés avant la hausse générale du coût de la construction qui s'est manifestée ces temps derniers.

---

#### IMMEUBLES DE PARIS

*(L'Information financière, économique et politique, 25 mai 1929)*

L'assemblée ordinaire du 28 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1928, faisant apparaître un solde créditeur du compte de profits et pertes de 722 017 francs.

Le dividende brut a été fixé à 11 francs par action et 51 fr. 79161 par dixième de part de fondateur. Le paiement en aura lieu à partir du 13 juillet prochain, à raison de net : actions, 9 fr. 02 au nominatif et 8 fr. 125 au porteur (coupon 16) ; dixièmes de parts, 38 fr. 93426 (coupon 13).

Le report à nouveau s'élève à 524.896 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Stockhammer et Macquart, et réélu MM. Husson et Renault, administrateurs sortants.

Outre les soins apportés à la gestion de son domaine immobilier, l'effort social a été orienté vers une autre branche d'opérations : l'achat d'immeubles en vue de leur réfection, de leur exhaussement et de leur modernisation, permettant une revente, soit en bloc, soit par appartements, à des conditions rémunératrices.

Les opérations présentement envisagées, dit le rapport, font espérer, pour l'exercice en cours, des résultats en nouvelle progression.

---

*(Les Archives commerciales de la France, 28 mai 1929)*

PARIS. — Modification. — Société TRUST IMMOBILIER DE FRANCE, 66, La-Boétie. — Capital porté de 20.000.000 fr. à 40.000.000 fr. — 4 mai 1929. *Loi*.

---

#### TRUST IMMOBILIER DE FRANCE

*(Assemblées générales, 15 juillet 1929)*

Société anonyme française constituée le 29 novembre 1924, pour 50 ans.

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Chainé, notaire à Lyon, le 29 novembre 1924. et en l'étude de M<sup>e</sup> Aubron, notaire à Paris, le 10 juillet 1928, modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 16 juin et 16 juillet 1928, 22 mars et 4 mai 1929, déposés à M<sup>e</sup> Aubron, notaire à Paris.

Objet : La société a pour objet : toutes opérations de banque, d'escompte, tous achats et ventes de fonds publics et de valeurs mobilières ; la création et le développement. de toutes affaires industrielles, commerciales et financières ; la Société peut demander ou acquérir toutes concessions, les céder ou affermer, faire toutes

constructions, acquérir, prendre ou donner en location ou vendre toutes carrières, mines, minières, tourbières et tous immeubles, et reprendre toutes exploitations se rattachant à son objet ; fusionner ou s'allier avec d'autres sociétés ; enfin, plus généralement, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières, financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Capital, : fr. 40 millions divisé en 80.000 actions de 500 fr. chacune souscrites en numéraire, dont : 24.000 actions portant les numéros série « O » de 1 à 24.000 et sont dites « actions ordinaires » et 56.000 actions série « P », numéros 1 à 50.000, sont dites « actions privilégiées ».

Toute augmentation de capital par la création d'actions à souscrire en numéraire au delà de 20 millions devra être faite par l'émission simultanée d'actions ordinaires et d'actions privilégiées dans la proportion de trois dixièmes d'actions ordinaires et sept dixièmes d'actions privilégiées.

La souscription des actions nouvelles ordinaires sera intégralement réservée aux porteurs des actions ordinaires anciennes, le droit de préférence étant exercé dans la proportion des actions possédées par eux.

La souscription des actions privilégiées nouvelles sera réservée :

Pour 75 % aux porteurs des actions privilégiées anciennes, le droit de préférence étant exercé dans la proportion des actions possédées par eux ;

Pour 25 % aux porteurs des actions ordinaires anciennes, le droit de souscription étant exercé dans la proportion des actions possédées par eux.

Parts bénéficiaires ; Il existe 20.000 dixièmes de parts attribués aux premiers actionnaires.

Les actions ordinaires et privilégiées et les parts sont inscrites à la Cote officielle au comptant depuis le 23 octobre. 1929.

Premiers cours cotés :

Actions ord. O, 125 fr. p. nom fr. 370 00

Actions priv. P. t. p. c. 1 att. 840 00

Dixième de parts (c. 1 att.) 700 »

Il n'a pas été émis d'obligations.

Exercice : Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

Assemblées générales : dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice ; 5 actions au moins ; pas d'actions à vote plural.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale.

6 % d'intérêt aux actions privilégiées du capital versé et non amorti.

6 % d'intérêt aux actions ordinaires des sommes dont elles sont libérées et. non amorties.

10 % du surplus, au Conseil d'administration.

75 % du solde aux actions sans distinction de catégorie et 25 % aux parts bénéficiaires.

Il n'a pas été distribué de dividendes.

Conseil d'administration : MM. Albert Stockhammer (chev. LH), président ; Paul Le Cesne, (chev. LH), et Amédée Siaume (chev. LH), vice-présidents ; Jean Macquart, administrateur délégué ; Édouard Barth, Charles Bianchini (chev. LH), Louis Boemare, Samuel Ouvrard (chev. LH), administrateurs.

Siège social : 66, rue La-Boétie, Paris (8<sup>e</sup>).

Service financier : Union Syndicale Financière, 66, rue La-Boétie, Paris.

BILAN AU 30 JUIN 1929 (Fr.)

## ACTIF

Actionnaires	9.000.000 00
Trais de constitution et d'augmentation de capital	2.059.420 35
Mobilier de bureau	1 00
Impôts récupérables	65.490 07
Caisses et Banques	17.166.811 23
Débiteurs divers	7.126.799 13
Titres en portefeuille	11.581.752 70
	47.000.274 48

## PASSIF

Capital	40.000.000 00
Réserve légale	18.667 91
Réserve générale (primes d'émission)	4.500.000 00
Portefeuille à libérer	1.840.975 00
Créditeurs divers	64.301 84
Profits et pertes	
Profits de l'exercice (6 mois)	221.639 26
Report de l'exercice précédent	354.690 47
	576.329 73
	47.000.274 48

---

### Société immobilière Malakoff-Lauriston (*La Journée industrielle*, 11 août 1929)

Cette société anonyme, récemment constituée, a établi son siège à Paris, 66, rue La-Boétie.

Le capital est de 2.500.000 fr., en actions de 1.000 fr., sur lesquelles 1.200 ont été attribuées en rémunération d'apport à la société en nom collectif Thomas et Gerboin, à Paris, 120, rue Lauriston ; ce capital pourra, ultérieurement, être porté à 10 millions.

Les premiers administrateurs sont MM. Macquart Jean, 81, rue de l'Abbé-Groult, à Paris ; Thomas, ingénieur, 4, rue Léo-Delibes, à Paris ; Henri-Georges Lecuyer, 49, boulevard Lannes, à Paris ; Serge de Saint Pol, 28, avenue Bugeaud, à Paris ; Albert Stockhammer, ingénieur, 6, rue de Monceau, à Paris, et le Trust immobilier de France, société anonyme, 66, rue La-Boétie, à Paris.

---

### TRUST IMMOBILIER DE FRANCE

(*L'Information financière, économique et politique*, 26 octobre 1929)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 25 octobre, sous la présidence de M. Albert Stockhammer, président du conseil d'administration, et a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier, faisant apparaître un solde créditeur de 221.639 francs réparti comme suit : amortissement du solde des frais de constitution, 21.959 fr. 55 ; amortissement partiel des frais d'augmentation du capital, 57.110 francs ; réserve légale, 7.128 francs ; report à nouveau. 135.440 francs, s'ajoutant au report antérieur.

La nomination comme administrateur» de MM. Amédée Siaume et Charles Blanchini, a été ratifiée. Le conseil en son entier arrivant à expiration de mandat, a été réélu.

Le rapport donne quelques indications sur les diverses participations de la société dont l'activité se poursuit de façon satisfaisante.

Il indique, en outre, que la société a pris, au cours de l'exercice, des participations dans de nouvelles sociétés : Société immobilière Mozart-Vignes ; Société immobilière Malakoff-Lauriston, Société des Ciments Portland de Metz.

Dans son allocution, le président a exposé les trois méthodes d'effectuer des opérations immobilières : 1° les lotissements, qui procurent des bénéfices immédiats mais de courte durée ; 2° l'achat d'immeubles anciens, malheureusement entravé par la législation fiscale ; 3° l'achat d'immeubles neufs.

C'est cette dernière méthode qui a été adoptée par le Trust immobilier comme étant la plus susceptible de procurer des revenus copieux pendant une longue durée.

Questionné par un actionnaire sur le point de savoir si l'abondance de la trésorerie n'était pas l'indice d'une certaine torpeur des affaires, M. Stockhammer a répondu qu'en effet, la trésorerie était très au large, mais que, virtuellement, tous ses fonds étaient investis. Ils correspondent, en effet, à peu près exactement aux immobilisations que la société aura à faire dans les sociétés dans lesquelles elle est intéressée, du fait de la réalisation de leur programme de construction et de développement.

---

## UNION SYNDICALE FINANCIÈRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 1930  
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 avril 1930)

.....  
Trust immobilier de France. — Nous ne reviendrons pas sur les directives qui ont présidé à la fondation de cette affaire et dont il a été donné connaissance à tous nos adhérents.

Au cours du dernier exercice, la société a porté son capital de 20 à 40 millions, conformément aux dispositions de ses statuts, et à l'autorisation donnée à son conseil par l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 1929.

La dernière assemblée générale ordinaire s'est tenue le 25 octobre 1929. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1929, qui fut d'une durée exceptionnelle de six mois.

Les actions et parts de cette société ont été introduites, l'année dernière, au marché officiel, au comptant.

Son activité continue à se développer de façon satisfaisante et les perspectives d'avenir paraissent des plus encourageantes.

Nous rappellerons que le Trust immobilier de France possède des participations importantes dans diverses affaires immobilières en pleine activité, telles que :

Société des immeubles de Paris, Société immobilière du Grand-Palais, Société des Allées d'Antin, Société immobilière de la Porte du Boulogne, le Viager Foncier, Société Malakoff-Lauriston, Société Mozart-Vignes.

La connaissance que nous avons de l'actif de ses différentes filiales nous permet d'envisager avec optimisme les destinées du Trust immobilier de France.

---

## SOCIÉTÉ LE VIAGER FONCIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 1930  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 mai 1930)

L'assemblée est présidée par M. Albert Stockhammer, président du conseil d'administration, assisté, comme scrutateurs, des deux plus forts actionnaires présents : MM. A. Chéry et L. Labbé.

.....  
L'Union syndicale financière et le Trust immobilier de France, représentés maintenant dans votre conseil par MM. Stockhammer et Macquart, n'ont pas jugé utile de figurer en nom dans votre conseil d'administration et nous ont remis leur démission. Nous vous demanderons de leur donner quitus définitif de leur gestion, ainsi qu'à M. Vilmer, qui, pour des raisons de convenance personnelles, n'a pu continuer à nous apporter sa précieuse collaboration.

Conformément aux statuts, sont appelés au renouvellement de leur mandat, MM. Macquart et Sauvain, qui sont rééligibles et dont nous soumettons la réélection à vos suffrages.

.....  
\_\_\_\_\_

#### TRUST IMMOBILIER DE FRANCE

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 décembre 1930)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée ordinaire le vendredi 12 décembre, sous la présidence de M. Albert Stockhammer, président du conseil d'administration, ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier, se soldant par un crédit de 2.600.301 fr. 28.

Ils ont décidé de prélever sur ce crédit les sommes nécessaires pour ramener à 1 franc les postes « Mobilier » et « frais de constitution et d'augmentation de capital » en même temps que pour faire disparaître de l'actif le poste correspondant aux sommes versées jusqu'à ce jour à l'enregistrement au titre de la taxe de transmission sur les actions privilégiées ainsi que les taxes à payer à propos de ce prélèvement. De la sorte, le prochain coupon n'aura pas à être diminué du montant des impôts versés jusqu'à ce jour.

Le solde disponible de 325.342 fr. 62 a été reporté à nouveau.

Quitus a été donné à M. Barth, administrateur démissionnaire ; le comte Serge de Saint-Pol a été désigné administrateur en son remplacement.

Le conseil, dans son rapport aux actionnaires, déclare que les résultats de l'exercice écoulé, bien que modestes encore, doivent être considérés comme encourageants si l'on tient compte du délai très court qui s'est écoulé depuis que la plus grande partie du capital a été versée. Sans faire montre d'optimisme exagéré, on peut attendre des résultats plus rémunérateurs au cours des prochains exercices alors que les participations de la société seront entrées dans la période de plein rendement.

Le rapport passe ensuite en revue les principales participations que comporte le portefeuille : Société Immobilière du Grand Palais, Sociétés des Allées d'Antin, Société Immobilière de la Porte de Boulogne, Société Malakoff-Lauriston, Viager Foncier, Immeubles de Paris, toutes affaires en bonne situation.

Répondant ensuite à diverses questions qui lui sont posées, le président donne sur les principales de ces affaires des renseignements complémentaires.

Société immobilière d'une contenance de ..... „, pour 5.500 fr. Je mètre, alors que les évaluations varient entre 8 et 12.000 fr. Je mètre. L'immeuble vient d'être terminé ; il est offert au public depuis quelques Jours seulement et, sur les 18 appartements qu'il comprend. 4 sont déjà loués.

Société immobilière du Grand Palais. Le terrain, d'une contenance de 2.850 mq, figure au bilan pour 5.500 fr. le mètre, alors que les évaluations varient entre 8 et



12.000 fr. le mètre. L'immeuble vient d'être terminé ; il est ouvert au public depuis quelques jours seulement et, sur les 18 appartements qu'il comprend, 4 sont déjà loués.

Société immobilière de la Porte de Boulogne. Le terrain acquis 675 fr. le mètre pour une superficie de 3.800 mètres, vaut actuellement plus du double. Un tiers seulement est construit et plus de 80 % des appartements sont loués aux conditions prévues.

Immeubles de Paris\*. C'est une des rares sociétés qui n'aient point payé leur tribut à la crise boursière, le cours des actions est resté stable et le dividende de 12 % paraît bien assuré.

De ces détails, le président tire cette conclusion que la valeur intrinsèque des actions « Trust Immobilier de France » est nettement supérieure au pair de 500 fr. et que, dans un délai normal, son rendement sera très intéressant.

Amené enfin à préciser son opinion sur la prétendue crise immobilière, le président indique que, si certaines entreprises qui ont contracté des emprunts à taux élevé se trouvent en ce moment un peu embarrassées, il n'y a pas, en réalité, de crise. Dans l'industrie immobilière sagement pratiquée, un capital engagé peut être productif dans un délai de dix-huit mois et donner un rendement sûr et progressif. L'industrie immobilière offre même deux avantages essentiels : elle n'a pas besoin de faire des réserves importantes, ce qui permet de répartir la presque totalité des bénéfices ; en second lieu, elle n'a rien à craindre de la concurrence des pays étrangers. Il résulte de ces deux particularités que l'industrie immobilière, non spéculative, offre le caractère d'une industrie privilégiée.

---

Liste complémentaire des conseillers du comex  
Décret du 24 janvier 1931.  
(*L'Expansion commerciale de la France*, mars 1931)

Région économique de Paris  
STOCKHAMMER (Albert), vice-président de l'Union syndicale financière, président du Trust immobilier de France.

---

Revue du marché  
(*Le Journal des finances*, 5 août 1931)

Aucune transaction sur le TRUST IMMOBILIER DE FRANCE ainsi que sur l'UNION SYNDICALE FINANCIÈRE. Les assemblées extraordinaires convoquées pour le 4 août par ces deux sociétés à l'effet d'approuver l'absorption, par le Trust immobilier de France, de l'Union syndicale financière sont reportées, faute de quorum, au 28 août.

---

TRUST IMMOBILIER DE FRANCE  
(*Le Figaro*, 6 août 1931)

L'assemblée du 4 août du TRUST IMMOBILIER DE FRANCE a décidé l'absorption de l'Union syndicale financière et l'augmentation de capital en résultant. Elle a ajouté différentes modifications aux statuts.

---

Trust immobilier de France  
(*La Journée industrielle*, 29 août 1931)

L'assemblée ordinaire, approuvé les comptes de l'exercice clos le 23 juin 1931 faisant apparaître un solde créditeur de 155 208 fr. 53. Après prélèvement de 4.225 fr. 50 pour le poste mobilier de bureau et 5 % pour la réserve légale, le solde de 143.433 fr. 83, qui s'ajouté au report antérieur de 595.674 fr. 72, a été reporté à nouveau.

L'assemblée a accepté la démission, comme administrateur, de M. Paul Le Cesne, et lui a donné *quitus* définitif de sa gestion.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé d'unifier les deux catégories d'actions O et P existant actuellement en une seule catégorie d'actions jouissant des mêmes droits.

En conséquence, le capital social, qui était divisé en 80.000 actions dont 24.000 de la série O et 56.000 de la série P, sera dorénavant divisé en 80.000 actions de même nature à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1931.

Cette résolution ne deviendra définitive qu'après sa ratification par des assemblées spéciales des propriétaires d'actions O et d'actions P.

L'assemblée a pris acte de la décision, prise par le conseil, de porter le capital à 100 millions, en une ou plusieurs fois, d'après les modalités que lui-même fixera. Le conseil a décidé de ne procéder à cette augmentation de capital qu'après l'unification des deux catégories d'actions O et P. Il a décidé, en outre, de procéder à l'émission d'une première tranche d'augmentation de capital de 10 millions de francs par la création de 20.000 actions nouvelles de 500 fr., qui seront réservées par préférence aux actionnaires, à titre irréductible, l'émission devant avoir lieu au taux de 525 francs.

De plus, l'assemblée a décidé de diviser en titres de un vingtième de part chacune des 2.000 parts bénéficiaires existant actuellement et déjà divisées en dixièmes.

Enfin, elle a approuvé et accepté provisoirement l'apport fait par la société anonyme Union Syndicale Financière, à titre de fusion, de tout l'actif de ladite société (à l'exception des 20.000 actions du Trust Immobilier de France possédées par elle-même), à charge de payer son passif et les frais de sa liquidation, et en outre moyennant l'attribution de 20.000 actions nouvelles de 500 fr. chacune entièrement libérées, créées jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1931.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

---

TRUST IMMOBILIER DE FRANCE  
(*L'Œil de Paris*, 6 septembre 1931)

L'assemblée ordinaire du 28 août a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1931 et décidé le report à nouveau du bénéfice de 155.208 francs, s'ajoutant au report antérieur de 595.674 francs.

Une assemblée extraordinaire, tenue à l'issue de la première réunion, a approuvé provisoirement l'apport-fusion fait par l'« Union syndicale financière » (à l'exception de 20.000 actions du « Trust Immobilier de France » possédées par elle moyennant 20.000 actions de 500 francs, portant ainsi le capital de 40 à 50 millions.

La raison sociale a été changée en « Compagnie d'exploitations industrielles, électriques et immobilières ».

---

TRUST IMMOBILIER DE FRANCE  
UNION SYNDICALE FINANCIÈRE

*(Le Journal des finances, 4 septembre 1931)*

Les actions TRUST IMMOBILIER DE FRANCE restent toujours incotées. L'assemblée extraordinaire du 8 septembre vient d'approuver les apports de l'Union syndicale financière et a ainsi rendu définitive l'absorption de cette société par le Trust Immobilier.

---

Suite :

Fusion Union syndicale financière-Trust Immobilier de France dans la « Compagnie d'exploitations industrielles, électriques et immobilières »([Indelim](#)) :